

SIVOM DU HAUT COMMINGES

17 avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Mai, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Budget GENERAL – Vote de l'excédent reporté de la section de fonctionnement du Budget VOIRIE

L'an deux mille vingt cinq

Le 02 Juin

Le Comité Syndical, également convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN - M. BERRE – M. CORTESOGNO – Mme CLEMENT - Mme EXPOSITO – M. THOUVENOT – M. PLANAS – Mme MERIC - M. HERVAS – M. MORLIERE - M. COLLA – Mme GEVREY - M. Serge LARQUÉ – M. PUIGDELLOSAS – M. BORDERES – M. Alain LARQUÉ – M. CARCY – Mme CASTEX – M. BEYT – M. THEBE – Mme FAURE – M. RENAUD – Mme GUERS - M. BISTOLFI – M. GAMBOINI – M. PRAT - Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. ESTRADE – M. MORERE – M. SALES – Mme WINTERSTEIN – M. TIESSE – M. SAULNERON – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – M. PUYOL – M. SERRANO – Mme TORRES – Mme TOUZAN – Mme VIVOT – Mme MARTIN – M. SEMENZATO – M. DEU – M. VERDIER – M. PICOT – Mme MICHEL-MARTINEZ – M. GAVENS – M. ALOS-MORENO – M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme Joëlle FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO – Mme OUSSET – M. RIBES – M. MIGLIAVACCA – M. BARON – Mme CARDAILLAC – M. CARDAILLAC – Mme SABATIER – M. DUBOIX – M. LEQUIEN – M. BARTHE-FORTASSIN – Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN – M. CAVANAC – M. DURAN – M. LOUSTAU – M. PONNEAU – Mme DUBOIS – Mme BACHY – M. PEREZ – M. DEMANGE – M. SOST – M. IBOS – Mme BOSC – M. PORTE

Procurations :

Mme Marie-France FAVAREL donne procuration à M. Patrick SAULNERON

M. Guy CASTEX donne procuration à M. Didier BORDERES

M. Daniel SARRAUTE donne procuration à Mme Jocelyne VIVOT

M. Stéphane SANS donne procuration à Mme Nadine TOUZAN

M. Jean-Paul SALVATICO donne procuration à M. Fernand BEYT

M. Jean SAINT-GERMES donne procuration à M. Alain CORTESOGNO

Mme Evelyne LOUGE donne procuration à M. MORERE

M. Christian FRATUS donne procuration à M. Serge COLLA

M. Régis MARTINEZ donne procuration à Mme Amandine GEVREY

Mme Claudine DUHALDE donne procuration à M. Christian PUYOL

Mme Hélène CEAGLIO donne procuration à M. Georges SERRANO

Mme Bénédicte GAYON donne procuration à Mme Marie-Hélène TORRES

M. Serge MARY donne procuration à M. Olivier CARCY

Mme Mélody LARQUÉ donne procuration Mme Anne-Marie ECHEVARNE

M. André SABADIE donne procuration Mme Denise VIGNEAUX

Mme Emilienne BRAVO donne procuration à M. Jean VERDIER

M. Jean-Yves ARNE donne procuration à M. Serge PICOT

M. Jean-Yves LEQUIEN donne procuration à Mme Isabelle SOULÉ

M. Jean-Pierre LAMOLE donne procuration à M. Louis BARTHE-FORTASSIN

M. Vincent GOSELIN donne procuration à M. Jean-Paul CAVANAC

Mme Claudine GERLAND donne procuration à M. André DURAN

Mme Peggy VIVES donne procuration à M. Jean-Claude PEREZ

Mme CUCULIERE donne procuration à M. Roman DEMANGE

Date de convocation : 26/05/2025

Monsieur Jacques RENAUD a été élu secrétaire.

Le Président rappelle qu'en date du 18/09/2024, les membres du Comité Syndical ont approuvé la reprise de la compétence Voirie par la COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT-GARONNAISES à compter du 01.01.2025

Par délibération du 10/12/2024, les membres du Comité Syndical ont approuvé la clôture du budget Voirie à la date du 31/12/2024.

Il est proposé de reprendre au budget général du S.I.V.O.M. le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe Voirie clôt au 31/12/2024

- Reprise au budget Général du S.I.V.O.M. de l'excédent de fonctionnement du budget annexe VOIRIE soit un excédent de 163 157.09 €.
- Au 31/12/2024, le résultat de fonctionnement du budget Général est un déficit 550 240.48 €.
Il est donc repris au c/002 du budget primitif du budget Général, un déficit de 387 083.39 €. (550 240.48 €. - 163 157.09 €.)

L'excédent d'investissement du budget annexe VOIRIE d'un montant de 196 518.49 €. sera repris ultérieurement par le S.I.V.O.M. budget Général, la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise et le 24 communes membres après répartition de l'actif, du passif et des comptes de bilan telle que définie par les P.V. de transferts fera l'objet d'une délibération complémentaire.

Le président demande aux membres du Comité Syndical d'approuver la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement du budget Voirie vers le budget primitif 2025 du Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la reprise de l'excédent de la section de fonctionnement du budget Voirie vers le budget primitif 2025 du Budget Général.

Vote : 102

Présents : 79

Pour : 101

Contre :

Abstentions : 1

Refus de vote :-

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
LARQUÉ Serge

